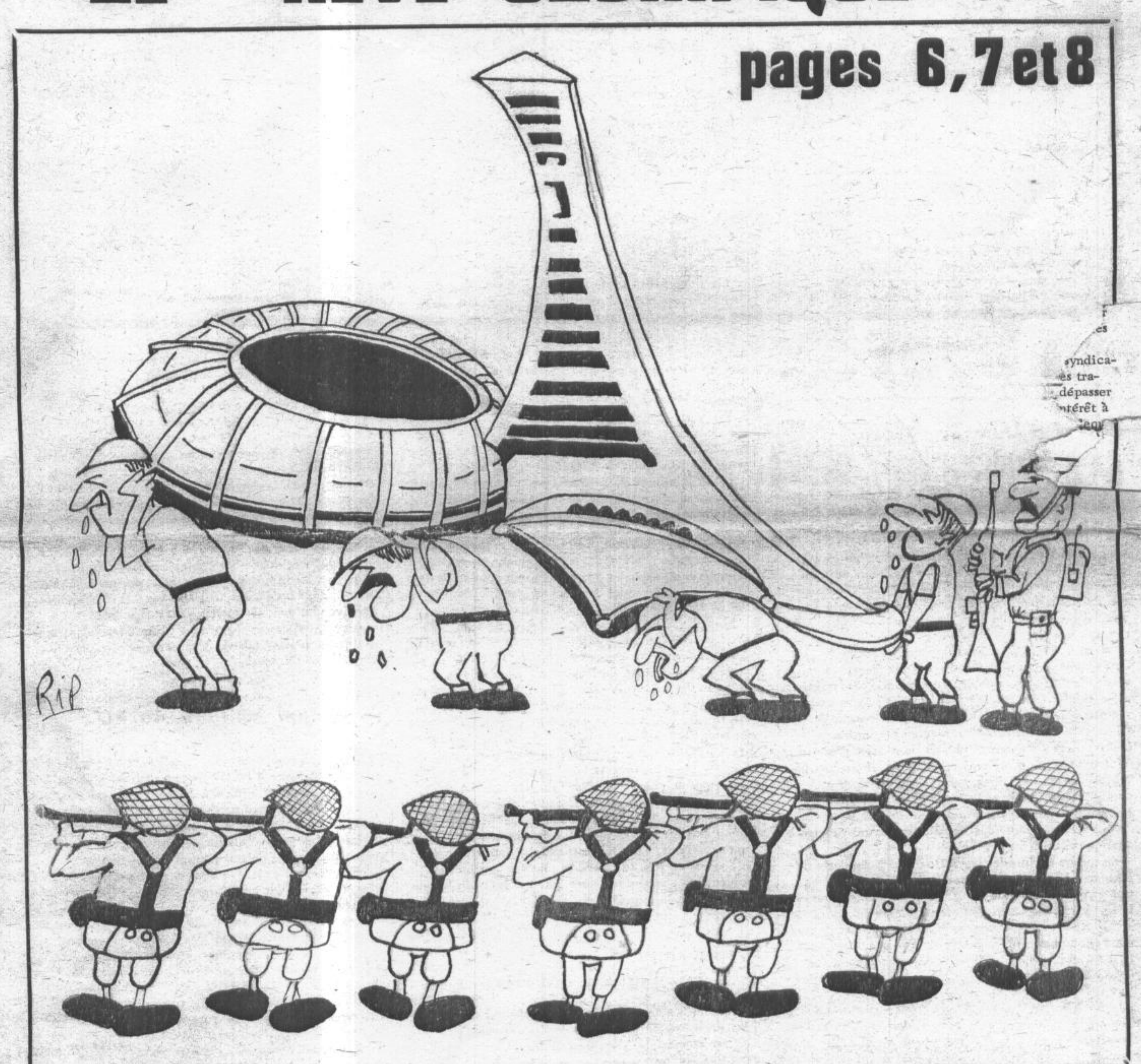
Mensuel socialiste publié au Québec

libération

Vol. 6 No. 7(53) juillet 1976 25 cents

LE «REVE OLYMPIQUE»...



pages 6, 7 et 8

MAIS A QUEL PRIX?

LIBERATION, juillet 1976

LE "REVE OLYMPIQUE"...



MAIS A QUEL PRIX?

par MICHEL ROSE

Plus les Jeux Olympiques approchent, plus les médias d'information et les politiciens les vantent.

La télévision et la radio nous parlent du "rêve olympique". On nous chante les gloires de l'exploit humain et des aspirations des jeunes athlètes. On parle de "l'honneur du Québec".

Cependant, toute cette publicité qui tente de nous faire sentir fiers de ces Jeux, de "nos Jeux", n'a pas produit l'effet visé. Il existe une attitude cynique très répandue autour de ces Jeux. Il devient de plus en plus clair pour les gens que les Jeux ne sont qu'un autre prétexte pour brimer les droits des travailleurs et un projet pour augmenter les profits des grosses compagnies.

Les nouveaux arbres et les nouvelles fleurs, plantés hâtivement, les belles enseignes et toutes les préparations pour "la visite qui s'en vient" ne peuvent guère cacher le fait que Montréal est un campement armé.

Plus de 16,000 soldats ont envahi la ville de Montréal, investis des mêmes pouvoirs que la police depuis le 10 juin; ils s'ajoutent aux effectifs déjà renforcés de la Gendarmerie Royale du Canada, de la Sûreté du Québec et de la police de Montréal.

Le 9 juin, le solliciteur-général du Québec, Fernand Lalonde, a admis que la police a déjà effectué des visites sans mandat auprès de 75 personnes et le nombre pourrait atteindre 200. Parmi ceux qui sont harcelés, se trouvent des militants syndicaux, des comités de citoyens, et surtout des immigrants et des homosexuels.

Une nouvelle loi fédérale donne au ministre de l'Immigration le pouvoir de refuser l'entrée au Canada, sans explication, à toute personne qu'il considère "dangereuse".

La police a fait des descentes dans les bars gais et dans les locaux de groupes de gauche. La Presse du 11 mai a dévoilé toute une campagne de la police de Montréal pour envoyer les clochards en prison pendant les Jeux.

Mitchel Sharp a admis aux Communes, au mois de mai, que le gouvernement se prépare à faire adopter une nouvelle loi d'exception pour remplacer les Mesures de Guerre.

Face à cette situation, la Ligue des Droits de l'Homme, appuyée par les centrales syndicales, a créé le 8 juin un "comité de vigilance sur les droits et libertés démocratiques". La Ligue craint que les Jeux ne soient un prétexte pour un autre octobre 1970 lorsque le gouvernement a aboli tous les droits démocratiques et a arrêté des centaines de personnes innocentes.

Et tout comme en 1970, le gouvernement se sert d'une hystérie autour du "terrorisme" pour justifier ces attaques contre des syndicalistes, des socialistes, des gais et des immigrants -- toute personne mal vue par le gouvernement. Et comme en 1970, la population sera plutôt sceptique face au fait que l'on cherche des terroristes parmi les clochards, et des complots terroristes dans des locaux syndicaux et dans des saunas gais.

C'est clair que la vraie menace actuellement est la campagne de répression du gouvernement.

Les ouvriers sur les chantiers olympiques sont la cible de la plus forte répression. Ils sont privés de tout moyen de se battre contre des conditions de travail inhumaines qui ont déjà tué 12 ouvriers. Des militants qui ont protesté contre le prolongement du décret dans la construction, le 30 avril, et contre l'interdiction de toute grève, ont été congédiés.

Selon le gouvernement, les ouvriers sont responsables pour les problèmes de la construction des Jeux. Mais le 2 juin, après une conférence de presse organisée par les plombiers pour exposer l'incompétence des compagnies de construction, le directeur des relations ouvrières pour les Jeux, Marcel Dion, a admis qu'il avait félicité les travailleurs pour leur bon travail.

Ce sont surtout les dépenses pour les Jeux qui ont donné lieu au cynisme parmi la population. Le gouvernement a déjà dépensé $1.8 milliard pour la construction des installations, sans parler des millions pour la "sécurité", la publicité, etc. Mais le gouvernement n'a pas hésité, en même temps, à imposer le contrôle des salaires, à couper tous les budgets pour la santé et l'éducation, et à refuser les revendications des travailleurs du secteur public.

Où va tout cet argent dépensé?

Les statistiques tirées de La Presse du 14 avril sont très révélatrices. Les profits des compagnies de construction à Montréal ont augmenté quatre fois plus vite qu'à Toronto et six fois plus vite qu'à Vancouver durant la dernière année.

La majorité des entrepreneurs ont eu des garanties que leurs profits seraient indexés à la hausse du coût de la vie, ce qu'on a refusé aux travailleurs.

Les appartements au village olympique, désigné comme "logements modiques", ont coûté aux contribuables plus de $70 millions, mais les entrepreneurs qui n'y ont investi que $4 millions, vont pouvoir les revendre com-

suite à la p. 2

p. 2

me des appartements condominiums à un prix allant de $20,000 à $40,000 par unité.

Selon les chiffres émis par le Parti Québécois en avril, la compagnie de construction Lavalin a reçu, en plus de ses honoraires de $3.3 millions, le paiement de 60% du total de ses salaires. La compagnie Shockbeton n'était pas satisfaite de l'augmentation d'honoraires de $7 millions à $42 millions qui lui avait été accordée.

Ce sont les travailleurs qui paient. Le nouveau budget provincial annoncé par le ministre des Finances le 11 mai, a augmenté les taxes directes et indirectes de $216 par contribuable par année. Les prestations au régime d'assurance-maladie ont été haussées de 88%.

Ces milliards de dollars sont gaspillés aux dépens de nos services sociaux. Avec une partie du déficit, on aurait pu instaurer à Montréal pendant plus de 10 années, la gratuité dans le système de transport en commun. Ces millions n'ont pas créé aucun emploi permanent.

Ils n'ont même pas aidé les athlètes dont un nombre significatif se trouvent en dessous du seuil de pauvreté. Les athlètes québécois subissent une forte discrimination. Celle-ci a été décrite dans une série d'articles qui a paru dans La Presse au mois de mai. Seulement 10% de l'équipe olympique canadienne est francophone.

De plus, l'hébergement des athlètes aux appartements luxueux du village olympique est un cauchemar. Il n'y a que 980 unités pour loger les 12,000 athlètes et leurs agents. Douze athlètes resteront dans des appartements à deux chambres à coucher -- deux devront coucher dans la cuisine. On leur demande de ne pas prendre de douches en dehors de celles au stade, faute d'eau chaude en quantité suffisante.

Faisant appel à la "fierté nationale", le gouvernement veut que les travailleurs de la construction, le Front Commun, les gais, les immigrants et tous ceux qui défendent leurs droits lâchent leurs luttes contre le gouvernement. On parle de "la honte nationale" que ces luttes provoqueraient.

Il faut dénoncer plutôt la honte des Jeux et il faut continuer nos luttes. Et avant tout, il faut défendre toutes les victimes de la répression olympique.

Congédiements au COJO

Au moment d'aller sous presse, Libération a appris que deux employés du Comité Organisateur des Jeux Olympiques (COJO) ont porté plainte au comité de vigilance de la Ligue des Droits de l'Homme pour bris de contrat sans raison valable.

Après plus de cinq semaines de travail comme opératrice de télex au Centre de Presse du COJO, Carol Cohen, étudiante à l'Université McGill, a appris qu'on mettait fin à son emploi. Lors d'une interview, ses supérieurs l'ont informée que les raisons de son congédiement ne pouvaient être divulguées "pour des raisons de sécurité".

Cohen est l'organisatrice montréalaise d'une organisation binationale, la Ligue des Jeunes Socialistes/Young Socialists. Elle a déjà participé à divers mouvements pour la défense des droits démocratiques, comme celui pour un Québec français, pour le droit des femmes à l'avortement et à la défense du Dr Morgentaler. Mais aucune de ces activités n'étaient reliées à des actes "terroristes" ou "subversifs" -- elles étaient toutes des actions orientées vers la mobilisation massive de la population pour gagner ces droits fondamentaux.

Cohen a vigoureusement protesté, exigeant de savoir pourquoi elle était congédiée. Selon Cohen, ses supérieurs ont même admis que "ça n'avait rien à voir avec son travail" et qu'elle était "une des meilleures employées".

François Cyr, étudiant à l'Université du Québec à Montréal, a été congédié de son emploi comme chauffeur pour le COJO, le 4 juin dernier. Cyr était un militant des mouvements contre la répression au Chili, en Espagne, et ailleurs et est un militant étudiant connu. Il a informé Libération qu'il a des preuves que son congédiement a été effectué pour des "raisons de sécurité" non spécifiées, bien que ses supérieurs aient également refusé de lui fournir une raison officielle.

Ces deux cas s'ajoutent aux nombreuses plaintes déjà portées à la Ligue des Droits de l'Homme concernant la répression et le harcèlement des immigrants, des syndicalistes et des militants de la gauche par la police et des employeurs.

La Presse du 16 juin a signalé d'autres cas de congédiements arbitraires au COJO. Deux chauffeurs, Robert Bock, licencié en Droit à l'Université d'Ottawa, et Martial Allard, agent d'immeubles, se plaignent du fait qu'on les a congédiés en anglais, "sans avertissement aucun, d'une façon absolument cavalière" et sans explication, ni avis écrit. Le 10 juin, Le Jour a publié un article concernant les plaintes des chauffeurs du COJO, selon quoi ils étaient obligés de s'adresser à leurs supérieurs et de recevoir leurs ordres en anglais. Les congédiements sont-ils reliés à ça?

Il semble qu'il s'agit de congédiements pour des raisons politiques. Le COJO semble avoir adopté la politique antidémocratique de longue date du gouvernement fédéral et d'autres paliers de gouvernement, de congédier des personnes pour des raisons dites de "sécurité" à cause de leurs opinions politiques.

Il faut défendre Cohen, Cyr, Bock, et Allard, ainsi que toutes les autres victimes de cette politique répressive du COJO!

file

Mensuel socialiste publié au Québec

libération

Vol. 6 No. 9 (55) octobre 1976 25 cents

Contre le contrôle des salaires:

Participons massivement à la grève générale et aux manifestations du 14 octobre!

-pages 3 et 4



Darrel Furlotte/Labor Challenge

Après le 22 mars, le 14 octobre marquera une nouvelle étape dans la lutte contre le contrôle des salaires.

par SUZANNE CHABOT

Des centaines de milliers de travailleurs vont débrayer et manifester à travers tout le Canada et le Québec contre le contrôle des salaires, le 14 octobre, suivant l'appel lancé par le Congrès du Travail du Canada (CTC).

Les trois centrales syndicales québécoises vont mobiliser leurs membres pour cette journée de grève générale.

En Colombie-Britannique, on prévoit une paralysie complète: tous les principaux syndicats de la province appuient la journée de protestation, y compris les travailleurs du bois, les pêcheurs, les métallos, les débardeurs, et les travailleurs des pâtes et papier.

La Fédération du Travail de l'Alberta a mis sur pied 13 comités régionaux pour organiser les syndicats à travers la province en vue du 14 octobre. Un grand ralliement et une manifestation auront lieu à Edmonton ce même jour.

A Toronto, la parade traditionnelle de la Fête du Travail est devenue une action pour construire le 14 octobre. Environ 14,000 syndiqués y participaient portant des bannières où on pouvait lire: "Luttons contre le contrôle des salaires, appuyons l'appel du CTC pour la grève générale" et "Le contrôle des salaires doit être retiré".

La National Union of Students et la Ontario Federation of Students ont donné leur appui total au 14 octobre. De plus, Ed Broadbent, chef du NPD fédéral, fait depuis quelques semaines une tournée à travers le Canada pour dénoncer le contrôle des salaires.

Pourquoi cette décision du mouvement ouvrier de lancer une contre-attaque énergique face au contrôle des salaires?

Le 13 octobre, c'est le premier anniversaire du contrôle des salaires.

Le gouvernement Trudeau et son ministre des Finances, Donald Macdonald, tirent un bilan plus que satisfaisant de cette première année de contrôle. Par exemple, dans les annonces publicitaires publiées dans les quotidiens montréalais, ils affirment que "Depuis le début de la lutte contre l'inflation, le taux d'augmentation des salaires réels s'est accrû" et "Sucre, café, viandes... les aliments ont subi des hausses dramatiques en 1975. Depuis les mesures de lutte contre l'inflation, ces hausses sont très modestes. Simple coincidence?".

Cependant, les travailleurs et leurs organisations syndicales au Québec et au Canada-anglais tirent un bilan tout à fait opposé à celui du gouvernement, affirmant qu'en plus de nier tout droit de négociation réelle avec le patronat, le contrôle des salaires mine le pouvoir d'achat et le niveau de vie des travailleurs alors qu'aucun contrôle n'est effectué sur les prix et les profits des compagnies.

De ces deux bilans, lequel est juste?

Un contrôle fictif des prix

Alors que le gouvernement Trudeau proclame que le taux d'inflation est maintenant baissé jusqu'à 6.4%, Jean Poulain, dans un article de La Presse du 10 septembre 1976, affirme que ce pourcentage n'est obtenu que si l'on inclut les prix de l'alimentation, qui ont beaucoup baissé, mais qui ne sont même pas contrôlés par les mesures Trudeau. De plus, en se basant sur les données officielles de Statistique Canada, il est en mesure d'affirmer:

"...en un mois, le coût du logement a monté de 0.9 pour cent (soit un rythme annuel de 10.6 pour cent), (...) celui du transport a gagné 1.4 pour cent (16.8 sur une base annuelle), tandis que le vêtement a progressé de 0.4 pour cent (5.4 pour cent de rythme annuel).

"En regroupant ces trois secteurs qui représentent 57 pour cent des dépenses d'un foyer canadien moyen, l'on aboutit à un rythme actuel de progression de 11.2 pour cent par année, bien loin du plafond de 8 pour cent que vise Ottawa pour la première année de ses contrôles."

A partir de ses recherches et des données officielles, Jean Poulain tire la conclusion que les 3/4 des prix ont monté plus vite depuis qu'ils sont "contrôlés".

D'autre part, le numéro de septembre 1976 du Monde ouvrier, l'organe de la FTQ, rapportait qu'au cours des six premiers mois de 1976, les profits des industries manufacturières canadiennes ont fait un bond de 38%. Entre autres

(suite à la page 3)

Le projet de loi 41: une nouvelle attaque contre nos droits

LA JUSTICE

ELLE A LE BRAS DE PLUS EN PLUS LONG.



par SERGE MORIN

Le 15 juin dernier, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi 41 devant l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, amendant notamment la loi de police et la loi des commissions d'enquête, instaure un régime tout à fait exceptionnel pour les enquêtes concernant le crime organisé, le "terrorisme" et la "subversion".

Le 17 juin, le Barreau du Québec déclarait s'objecter au projet de loi et demandait la convocation d'une commission parlementaire: "Compte tenu du contenu abusif d'une vingtaine d'articles du projet de loi 41 et l'absence de définition précise des mots terrorisme et subversion, tout groupement ou personne qui viserait à renverser le gouvernement, même par des moyens démocratiques, serait susceptible d'être l'objet d'une enquête conduite par des hommes ayant les pouvoirs de véritables inquisiteurs au-dessus de tout contrôle. C'est tout à fait inacceptable!" (La Presse du 17 juillet 1976)

Des perquisitions sans mandat, la violation légalisée des domiciles, une justice secrète, des pouvoirs discrétionnaires exorbitants, le droit d'appel compromis... voilà ce que cache le projet de loi 41.

Le gouvernement et la classe dirigeante préparent soigneusement leurs attaques contre nos droits démocratiques.

En octobre 1970, sous prétexte que la population devait être protégée contre le FLQ, l'armée canadienne a envahi le Québec; on lui a donné, ainsi qu'aux policiers, des pouvoirs exorbitants; des centaines de descentes, de perquisitions et d'arrestations ont eu lieu, etc. Après avoir créé un climat d'hystérie et de terreur et après une immense campagne de propagande pour convaincre les gens que ces mesures étaient nécessaires, le gouvernement a jugé que le terrain avait été assez bien préparé pour faire adopter, en juillet 1972, la loi 51 qui faisait de ces mesures "exceptionnelles", des mesures courantes et établies dans la loi.

Les pouvoirs policiers prévus par le projet de loi 41 dépassent ceux de la loi 51, sous prétexte de lutter contre le "crime organisé". On a établi une mise en scène similaire à 1970: pendant les Jeux Olympiques, 16,000 soldats ont été envoyés à Montréal; l'Etat a doté plusieurs points stratégiques comme la base militaire de St-Hubert, d'un équipement ultra-moderne qui va rester en permanence, emprisonné discrètement des clochards, harcelé illégalement des immigrants (Iraniens, Chiliens, Palestiniens), etc.

Le COJO a aussi exercé une répression sélective. Des militants de la Ligue Socialiste Ouvrière, du Groupe Marxiste Révolutionnaire, de la Ligue des Jeunes Socialistes/Young Socialists, ont été congédiés pour des raisons de "sécurité"; on a aussi congédié des gens qui revendiquaient le droit de travailler en français, un militant homosexuel; et bien d'autres.

Dans la nuit du 13 juillet, le maire Drapeau a ordonné la destruction du plus important projet d'art et culture des Jeux Olympiques: Corridart.

Une vaste et savante campagne de conditionnement contre la "psychose terroriste" a habitué les gens à considérer ces mesures comme nécessaires et normales. Et maintenant, le projet de loi 41 adopté en 2ième lecture le 29 juin, propose la légalisation, de façon permanente, de mesures extraordinaires, d'une justice parallèle appuyée par un appareil policier qui aurait une exceptionnelle marge de manoeuvre pour violer nos droits fondamentaux.

Le projet de loi 41 n'est pas la seule attaque du gouvernement contre les droits de la personne. Aujourd'hui, un comité d'information dénonce les conditions de détention des prisonniers politiques. Selon le premier ministre Trudeau, il n'y a pas de prisonniers politiques au Québec, mais seulement des "cas spéciaux". Paul Rose et les autres felquistes emprisonnés depuis maintenant 6 ans, subissent, selon le comité, des traitements inhumains: dispersion optimum des militants felquistes, détention excessive en institution maximum, "soins intensifs", etc.

Il faut appuyer ce comité et dénoncer les "traitements" de l'Etat contre les 13 prisonniers politiques. Il est aussi urgent que les organisations de la classe ouvrière, du mouvement étudiant et les organisations populaires protestent énergiquement contre cette nouvelle tentative pour attaquer nos droits démocratiques que représente le projet de loi 41.

Mensuel socialiste publié au Québec

RORWARD
BOX 778 ADELAIDE ST PO
TORONTO ONTARIO
M5C 2K1

libération

Vol. 6 No. 10 (56) novembre 1976 25 cents

LES ENJEUX DES ELECTIONS POUR LE MOUVEMENT OUVRIER



G.M. Cookson/Libération

Programme électoral de la Ligue Socialiste Ouvrière
-cahier spécial

Sur la campagne électorale du NDP-RMS...
-éditorial, page 6

Rapportage et appréciation des actions du 14 octobre
-pages 3, 4 et 5

libération
déc 1976

Une analyse socialiste:

Derrière la victoire péquiste

par SUZANNE CHABOT



Avant les élections, selon les fédéralistes, un vote au PQ était un vote "séparatiste". Mais après la victoire du PQ, il ne signifiait rien de plus qu'un désir pour un changement de gouvernement.

Le 15 novembre, le Parti Québécois a remporté une victoire écrasante à laquelle personne ne s'attendait. Balayant le Parti Libéral à travers tout le Québec, le PQ a arraché 69 sièges alors qu'il n'en détenait que 6 avant les élections. Le Québec a été littéralement submergé par une vague péquiste qui a réussi à déloger une dizaine de ministres libéraux, y compris l'ancien premier ministre Bourassa. Face à cette vague, le Parti Libéral n'a conservé que 28 sièges et l'Union Nationale en a remporté 11.

Cet événement historique a attiré l'attention du monde entier sur le Québec et les réactions ne se sont pas faites attendre. Quelques-uns des plus grands quotidiens à travers le monde, comme le New York Times et Le Monde, ont publié en première page les résultats des élections au Québec.

Beaucoup de travailleurs ont accueilli l'accession au pouvoir du PQ comme une grande victoire du mouvement ouvrier et du mouvement nationaliste. D'une part, ce sentiment a été provoqué par le fait que le PQ est le seul parti bourgeois qui se soit prononcé contre la Confédération, même s'il a effectué des reculs sur la question de l'indépendance; d'autre part, les directions syndicales ont contribué à inspirer ou à maintenir des illusions dans le PQ en déclarant que ce parti "correspondait le plus aux aspirations des travailleurs" et en l'appuyant officiellement ou officieusement.

L'absence d'une alternative ouvrière de masse défendant véritablement les intérêts des travailleurs et les droits nationaux et linguistiques des Québécois, a été un facteur déterminant dans le choix de plusieurs travailleurs qui étaient conscients que le PQ ne représente pas leurs intérêts mais qui ne voyaient aucune autre issue dans les élections.

Montée du nationalisme

Bien que le grand dégoût ressenti à l'égard de l'administration libérale, de ses politiques anti-ouvrières et de sa corruption, ait été un facteur important, il n'était pas le seul qui ait déterminé le vote péquiste comme certains l'ont prétendu. Les élections ont aussi reflété une nouvelle montée du sentiment nationaliste parmi les masses québécoises.

Ceux qui ont voté pour le PQ n'étaient peut-être pas tous en faveur de l'indépendance, mais on peut affirmer qu'ils étaient tous en faveur de l'autodétermination du Québec car ils ont voté pour l'idée d'un référendum sur cette question, c'est-à-dire pour que les Québécois décident d'eux-mêmes et seuls leur avenir en tant que nation.

Alors que Bourassa et son Parti Libéral ont mené une campagne acharnée contre le Parti Québécois avec le slogan "Non aux séparatistes!", ils essaient maintenant de nous dire que le vote péquiste n'était pas un vote indépendantiste. Quelle contradiction!

La Presse du 16 novembre rapportait que "la victoire du Parti Québécois a semé la consternation à Ottawa". Trudeau s'est empressé d'affirmer que "M. René Lévesque et son parti ont reçu le mandat de gouverner la province, non pas celui de tenter de la séparer du reste du pays".

Le New York Times, lui, s'est montré plus lucide dans un éditorial daté du 17 novembre et intitulé "Québec vote séparatiste". On y souligne que "le triomphe du Parti Québécois est une mesure de la défaite du premier ministre (Trudeau) qui plus tôt cette année pouvait déclarer avec confiance que 'le séparatisme était mort au Québec'"... La bourgeoisie américaine reconnaît le facteur d'instabilité politique profonde déclenchée par la victoire du PQ.

Trudeau a aussi ajouté: "Je dois donc présumer que le nouveau gouvernement du Québec fonctionnera en suivant rigoureusement la lettre et l'esprit de la constitution canadienne. Dans ces conditions, ma collaboration et celle de mes collègues sont acquises à M. René Lévesque et à son cabinet."

C'est là un avertissement à peine voilé qui ne s'adresse pas tant au PQ (avec qui, somme toute, des ententes à l'amiable sont possibles) qu'aux masses québécoises: si le Québec se met au pas, tout ira bien; si un pas est esquissé vers l'indépendance, l'armée canadienne et tout le pouvoir du gouvernement fédéral seront là pour l'empêcher.

Le milieu des affaires

Il est à noter que la campagne effrénée du Parti Libéral contre le séparatisme au Québec n'a pas réussi à créer la même atmosphère qui entourait les élections provinciales de 1970 et de 1973. L'hystérie et la peur collective ont été absentes des élections.

Cela démontre deux choses. D'une part, que les masses québécoises, même si elles ne sont pas unanimes sur la question de l'indépendance, n'en ont plus peur et sont ouvertes à accepter cette idée plus facilement. D'autre part, que le PQ a réussi à rassurer le milieu des affaires et à lui apparaître comme une alternative valable et respectable face à un Parti Libéral discrédité.

En témoignent ces quelques réflexions recueillies par La Presse.

Germain Perrault, président de la Banque Canadienne Nationale: "Monsieur René Lévesque nous a promis un gouvernement fort, honnête. Surtout conscient des problèmes."

J.G. Poulin, directeur pour le Québec de l'Association canadienne des manufacturiers: "Lévesque est un homme intelligent, et il pensera aux intérêts du Québec avant de défendre ses idées personnelles."

Paul Paré, président de Imasco: "Je ne crois pas que le PQ présente des dangers. Les péquistes seront sûrement raisonnables et feront ce qui est nécessaire pour le Québec."

Le milieu des affaires reconnaît que le PQ n'a pas l'intention de remettre en cause le système capitaliste, comme en témoignent les lois anti-ouvrières pour lesquelles il a voté lorsqu'il formait l'opposition (lois 253, 61, etc.), ni même de prendre des mesures nécessaires pour établir l'indépendance. En fait, certains défenseurs du capitalisme et du fédéralisme croient qu'un gouvernement péquiste va revaloriser aux yeux des masses, pour une période, les institutions du système capitaliste.

(suite à la p. 2)

Le mouvement ouvrier

Bien que Norbert Rodrigue ait affirmé à plusieurs reprises avant les élections que la CSN n'appuyait aucun parti, il s'est écrié "C'est la victoire du peuple, du monde ordinaire", pour commenter l'élection du PQ au gouvernement.

"Fantastique!" a dit Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ. Celle-ci avait donné un appui officiel au PQ dans les élections.

Yvon Charbonneau, président de la CEQ, s'est montré un peu plus modéré, déclarant que la défaite du Parti Libéral était plus importante à ses yeux que la victoire du PQ.

Pour contrer l'appui officiel ou officieux accordé au PQ par les directions syndicales dans les élections, des candidats ont fait campagne pour l'indépendance politique des travailleurs et pour une rupture avec le PQ. Ce sont les candidats de la Coalition NPD-RMS dans 21 comtés, Paul Kouri, le candidat de la Ligue Socialiste Ouvrière dans Jeanne-Mance, et les trois candidats du Groupe Marxiste Révolutionnaire.

Ils ont expliqué, au cours de leurs campagnes, que le PQ s'était tourné contre les travailleurs à maintes reprises et que sa nature même fait qu'il se range toujours du côté des patrons.

Dès le début de son mandat, le PQ devra prendre position sur plusieurs questions clés qui avaient déjà soulevé des mouvements de protestation lorsque le Parti Libéral était au pouvoir.

Quand le PQ tiendra-t-il son référendum sur l'indépendance? Avant qu'il ait lieu, fera-t-il une campagne de propagande conséquente en faveur de cette idée et contre la campagne réactionnaire qui sera menée par le Parti Libéral provincial et fédéral et la bourgeoisie dans son ensemble? Par quoi le PQ remplacera-t-il la loi 22? Fera-t-il d'autres concessions aux anglophones?

Que fera le PQ avec la loi 64 qui impose un contrôle des salaires? Que fera le PQ avec les poursuites contre le Dr. Henry Morgentaler? Que fera le PQ sur la question même de l'avortement? Quelle position prendra le PQ dans le conflit qui oppose actuellement les professeurs de l'Université du Québec à Montréal et les professeurs de l'Université Laval aux administrations de ces deux universités?



C'était la fête pour des milliers de Québécois le soir de la victoire du PQ et de la défaite des libéraux. Mais on verra, tôt ou tard, le caractère répressif et anti-ouvrier du nouveau gouvernement.

Autant de questions dont les réponses vont sûrement en révéler long sur le PQ et qui vont désillusionner beaucoup de travailleurs, qui se poseront inévitablement la question "Quelle est donc la solution?"

La réponse à cette dernière question est que les travailleurs doivent s'organiser indépendamment des partis qui représentent les intérêts des patrons.

Déjà, des dirigeants de la CSN et de la CEQ ont pris des distances avec le PQ quelques jours après les élections et Norbert Rodrigue a commencé à parler du parti des travailleurs. Dans ce sens, les travailleurs doivent faire pression sur leurs directions pour que les syndicats initient un parti de masse des travailleurs qui défendra véritablement les intérêts des travailleurs, qui luttera pour les droits linguistiques et nationaux des Québécois et pour les revendications des femmes.

Que la GRC rende publics ses dossiers secrets!


Grant Hargrave - Libération

Katie Curtin, auteur de "Women in China" et membre de la LSO, conteste son congédiement pour des raisons de "sécurité".

par JOE YOUNG

La Commission des droits de la personne a confirmé le 11 janvier que c'était pour des raisons politiques que Katie Curtin, auteur du livre "Women in China", a perdu son emploi l'été dernier.

Elle n'est évidemment pas d'accord avec la déclaration de Francis Fox, le Solliciteur général du Canada, selon quoi "la présence de la Gendarmerie royale au Québec est bénéfique à toute la population québécoise".

Curtin a été congédiée par l'Hôtel Berkeley, un concessionnaire du Comité Organisateur des Jeux Olympiques (COJO), pour des raisons de "sécurité". Selon la Commission des droits de la personne, l'information utilisée pour prouver que Curtin "mettait en danger la sécurité des Jeux" provenait de la banque d'information de la GRC à Ottawa; on accuse Curtin d'avoir 'incité les gens, pendant des années, à renverser le gouvernement par la violence.

Lorsque la Commission a demandé à la GRC de fournir ses dossiers, Fox a refusé, disant que c'est une question de sécurité nationale. En ce moment, la Commission est en train de considérer quelle action elle va entreprendre.

Curtin a répondu aux accusations dans un affidavit à la Commission des droits de la personne: "Je n'accepte pas mon congédiement sur la base de 'danger pour la sécurité'. Toutes mes actions ont été légales...Je suis une socialiste bien connue, l'auteur du livre 'Women in China', l'ancienne rédactrice du journal 'Young Socialist', et je suis membre des Young Socialists et de la Ligue Socialiste Ouvrière. Ces deux organisations sont légales et ont toujours rejeté le terrorisme individuel comme méthode pour apporter des changements sociaux."

L'été dernier, le COJO a congédié plusieurs personnes, dont des membres de la Ligue Socialiste Ouvrière, des Young Socialists et du Groupe Marxiste Révolutionnaire. Utilisant l'atmosphère créée autour des Jeux, l'occupation de Montréal par l'armée canadienne, la prétendue menace d'attaques terroristes, les gouvernements fédéral et provincial, avec leurs forces répressives, ont attaqué des droits démocratiques fondamentaux. Les congédiements sur la base des idées politiques étaient un aspect de cette attaque.

La campagne publique des socialistes contre leurs congédiements est appuyée par la Ligue des Droits de l'Homme. C'est elle qui a soumis le cas de Curtin à la Commission des droits de la personne. Celle-ci est chargée d'appliquer la nouvelle charte des droits et libertés de la personne qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1976 et qui interdit la discrimination basée sur les convictions politiques d'une personne.

Le 14 janvier, Francis Fox a déclaré: "La Gendarmerie royale n'exerce au Québec aucune activité secrète ou clandestine." Cependant, il est clair que dans le cas de Curtin, la GRC a utilisé des dossiers secrets pour la harceler à cause de ses opinions politiques.

La défense de la "sécurité nationale" n'est pas un argument nouveau. Il a été utilisé par le gouvernement pour déporter le militant noir Rosie Douglas. Aux Etats-Unis, on s'est servi de cet argument pour légitimiser les activités illégales du FBI et de la CIA contre les groupes et militants de gauche et les groupes opprimés. Cet argument n'est qu'un écran de fumée pour camoufler des attaques contre les droits démocratiques.

La campagne de Curtin est une campagne pour les droits démocratiques de tous. Si le fait d'exprimer des idées politiques différentes de celles du gouvernement est un danger pour la "sécurité nationale", les droits démocratiques de tout le monde sont en danger, et surtout ceux des militants syndicaux et nationalistes.

Curtin revendique une pleine compensation, la fin des congédiements sur la base des idées politiques et la remise par la GRC des dossiers utilisés pour son congédiement.

Si Curtin parvient à obtenir ces dossiers secrets, il sera beaucoup plus facile de faire pression sur le gouvernement québécois pour le forcer à rendre publics tous les dossiers secrets qu'il détient au Centre de Documentation fondé par Bourassa après les Mesures de Guerre, et à mettre fin à toutes ses activités d'espionnage et de harcèlement qui briment nos droits démocratiques.

libération

La police admet que la LSO et toute la gauche sont sous surveillance permanente

par SUZANNE CHABOT

Beaucoup de gens ont été révoltés par les révélations de Watergate ainsi que par les activités d'agences gouvernementales comme le FBI et la CIA aux Etats-Unis. Beaucoup moins de gens savent jusqu'à quel point la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) s'attaque de la même façon à nos droits démocratiques au Québec et au Canada-anglais.

On peut entrevoir l'ampleur de l'appareil et des activités de la GRC par quelques faits qui ont été dévoilés au cours des dernières années, comme par exemple l'affaire Samson (un provocateur de la GRC qui a placé une bombe chez un membre de la direction de Steinberg en 1975) et le cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) en 1972.

Même le nouveau ministre de la Justice, Marc-André Bédard, s'est dit "étonné" que le gouvernement fédéral maintienne au Québec "une force policière imposante dont l'ampleur des activités (...) demeure inconnue".

Face à ces propos de Bédard, le Solliciteur Général du Canada, Francis Fox, a riposté en disant que la GRC "n'exerce au Québec aucune activité secrète ou clandestine".

La fausseté des affirmations de Fox est démontrée par le fait que cinq socialistes ont été congédiés l'été dernier par le COJO pour des raisons de "sécurité" grâce à des informations fournies par la GRC.

Il s'agit de François Cyr, membre du Groupe Marxiste Révolutionnaire, Sylvie Cameron, sympathisante de ce groupe, Carol Cohen, membre des Young Socialists (YS) et de la Ligue Socialiste Ouvrière (LSO), Stuart Russell, membre du comité de coordination de l'Association pour les Droits des Gai(e)s du Québec, et Katie Curtin, dirigeante des YS, membre de la LSO et auteur du livre Women in China.

Ces cinq personnes ont soumis leurs cas à la Ligue des Droits de l'Homme; quatre autres personnes congédiées par le COJO de la même façon ont aussi demandé à la Ligue d'examiner leurs cas.

A son tour, la Ligue a soumis ces cas à la Commission des Droits de la Personne, celle-ci ne fait enquête que sur deux des cas, ceux de Katie Curtin et de Sylvie Roche, car les autres personnes ont été congédiées avant juin 1976, date où le mandat de la Commission prenait effet.

La Commission des Droits de la Personne a demandé à la GRC de lui remettre les dossiers sur lesquels on s'est basé pour congédier Curtin.

Cette demande a été bloquée par un affidavit de Francis Fox, sous prétexte que ces dossiers doivent rester secrets pour préserver la "sécurité nationale".

Dans son affidavit, Fox prétend que la production de tout dossier de la GRC ou la révélation du contenu de l'un d'entre eux "compromettrait gravement l'efficacité des enquêtes courantes et permanentes effectuées par le Service de sécurité de la Gendarmerie Royale du Canada", et dévoilerait "les sources d'information, les méthodes de collecte de renseignements, le personnel impliqué dans ces enquêtes, ainsi que l'étendue et la portée des enquêtes".

De tels dossiers, dit l'affidavit, "ont été faits et sont tenus dans le secret le plus strict dans le cadre d'enquêtes courantes et permanentes dans toutes les régions du Canada, sur des questions d'extrême importance pour la sécurité nationale".

Lors d'audiences tenues en novembre, la Commission des Droits de la Personne a interrogé des membres de la GRC, de la police provinciale et de la police de Montréal qui avaient participé au comité de sécurité mis sur pied par les organisateurs des Jeux pour sélectionner les personnes faisant application pour un emploi.

Le témoignage des policiers indique l'existence d'un réseau élaboré d'espionnage et de harcèlement policier dirigé contre les dissidents politiques.

Selon la police, 131,000 demandes d'emploi ont été examinées par la GRC; "environ vingt" personnes ont été congédiées ou se sont vues refuser un emploi sur la base des dossiers d'"intelligence" de la GRC; plus de 136 personnes ont subi le même sort parce qu'il existait des dossiers criminels sur elles. Combien d'entre elles ont un dossier criminel à cause d'une implication politique, par exemple à cause d'une arrestation durant les Mesures de Guerre, ou à cause d'une participation à des lignes de piquetage ou à des manifestations nationalistes?

Le rôle de la GRC dans ce processus de sélection a été souligné par le Caporal Gérard Lafond de la Sûreté du Québec, qui est en charge des dossiers de la police provinciale. Il a déclaré détenir 300,000 dossiers à Québec. Mais selon lui, le comité de sélection n'avait pas besoin de ces dossiers. Grâce

(suite à la page 14)

(suite de la page 16)
à un accord avec la police du Québec, la GRC détient toute cette information, et même plus, dans ses propres dossiers. Lafond a reconnu que ces dossiers comprenaient de l'information sur des personnes n'ayant jamais été condamnées pour une quelconque offense.

L'un des aspects les plus dangereux de ce témoignage est la description que fait la police de ce qui constitue pour elle un "risque pour la sécurité".

Selon les vagues critères du comité de sélection, toute personne soupçonnée d'appuyer une organisation qui, selon la police, peut être "capable d'actes de violence", peut être déclarée "risque pour la sécurité".

Comme si cette définition arbitraire n'était pas assez dangereuse, la section 3 déclare clairement que tout "doute raisonnable" sur le statut d'un applicant est suffisant pour l'empêcher d'avoir un emploi.

En deux mots, toute personne soupçonnée d'avoir des points de vue politiques dissidents peut être déclarée "risque pour la sécurité nationale".

Selon les témoignages, Ottawa semble posséder une liste noire d'organisations politiques; et l'Inspecteur Claude Vermette de la GRC a confirmé que parmi les organisations qui font l'objet d'une surveillance permanente de la part de la police politique canadienne, se trouvent la LSO et les YS.

Mais la LSO et les YS sont des organisations légales; elles participent aux élections; elles ne préconisent ni ne pratiquent des actes illégaux.

Quelle autorité légale a la police pour garder des dossiers sur les membres de la LSO et des YS? Et quelles sont les "sources d'information", les "méthodes de collecte de renseignements", que Fox a peur de dévoiler à la Commission des Droits de la Personne?

Est-ce que la GRC est coupable de cambriolages, d'utilisation d'indicateurs, et d'autres activités illégales similaires à celles qu'emploie couramment le FBI?

Pourquoi la police du Québec donne-t-elle ses informations à la GRC, la police politique fédérale? Et quel genre d'informations lui fournit-elle? Sur des nationalistes? Sur des péquistes? Que fait la GRC au Québec et pourquoi la police du Québec collabore-t-elle avec elle?

Pourquoi le PQ et son ministre de la Justice, Bédard, n'abolissent-ils pas le Centre de Documentation formé par le gouvernement Bourassa et qui contient 300,000 dossiers? Pourquoi, au lieu de se déclarer simplement "étonnés", n'interdisent-ils pas que la police du Québec collabore et donne des informations à la GRC?

Le témoignage de la police dans le cas de Curtin indique que l'information contenue dans les dossiers de la GRC, loin d'être tenue dans le "secret le plus strict" comme le prétend Fox dans son affidavit, est en fait donnée aux employeurs, avec le résultat inévitable.

La liste noire est secrète. L'information est secrète. Les accusations sont secrètes. Quel recours peuvent avoir les victimes contre ces méthodes de chasse aux sorcières employées par la police du gouvernement? Comment peuvent-ils faire rayer leur nom de ces listes sans avoir accès aux dossiers de la police?

C'est justement ce que Fox espère empêcher. Pour éviter de répondre des activités de la GRC, il invoque la "sécurité nationale", le même argument discrédité que Nixon a utilisé pour justifier le fait qu'il détenait les enregistrements de Watergate!

La Commission des Droits de la Personne considère actuellement la possibilité de défier l'affidavit de Fox en cour; à travers cette action, d'autres révélations pourraient être faites concernant la menace aux droits démocratiques posée par les opérations secrètes de la police dans ce pays.

De son côté, la Ligue des Droits de l'Homme est en train d'organiser une conférence de presse qui soulèvera la question de toutes les personnes congédiées par le COJO qui lui ont soumis leurs cas.

La Ligue et les socialistes congédiés revendiquent une pleine compensation pour la perte de leurs emplois; une explication du COJO et de la police sur les raisons pour lesquelles ils ont été déclarés "risques pour la sécurité"; la remise de tous les dossiers utilisés dans leurs congédiements; l'abolition de tous les dossiers sur les militants; et la fin au harcèlement et à l'intimidation de la police.

CRITÈRES DE TRIAGE SÉCURITAIRE

A) SERVICE DE SÉCURITÉ

1. TOUTE PERSONNE QUI EST MEMBRE D'UNE ORGANISATION TERRORISTE OU D'UNE ORGANISATION QUI PRÉCONISE OU EST CAPABLE D'ACTES DE VIOLENCE.

2. TOUTE PERSONNE QUI PAR SES PAROLES OU ACTIVITÉS DÉMONTRE QU'IL SUPPORTE UNE ORGANISATION OU PERSONNE QUI PUBLIQUEMENT OU PRIVÉMENT PRÉCONISE OU PRATIQUE L'EMPLOIE DE LA VIOLENCE.

3. DANS TOUS AUTRE CAS, UN DOUTE RAISONNABLE DU STATUT SÉCURITAIRE D'UN APPLICANT. IL EN SERA DÉCIDÉ EN FAVEUR DE LA PRÉSENTATION PAISIBLE DE LA XXI OLYMPIADE.

SECRET

Le document secret remis à la Commission des Droits de la Personne qui esquisse les "critères de triage sécuritaire" largement établis par la direction des corps policiers pour bloquer l'emploi des personnes faisant application pour travailler aux Jeux Olympiques. Ce document représente une véritable licence pour la victimisation politique.

libération avril 1977

La Cour Supérieure cautionne les actions secrètes de la GRC

par MICHEL LAMBERT

Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jules Deschênes, vient de porter un coup majeur contre les droits démocratiques. Le 22 mars, il a décidé que le gouvernement fédéral peut légalement soustraire des dossiers à l'examen des tribunaux en matière de "sécurité d'Etat".

Cette décision a été prise face aux tentatives de la Commission des droits de la personne du Québec pour obliger la Gendarmerie Royale du Canada à dire pour quels motifs ses représentants au Comité de sécurité des Jeux Olympiques ont ordonné au COJO de congédier Sylvie Roche et Katie Curtin pour des raisons de "sécurité".

Curtin est l'auteur d'un livre sur les femmes en Chine et une dirigeante des Young Socialists, une organisation de jeunesse socialiste. Roche est une militante du mouvement des femmes.

Le 2 décembre, le Solliciteur Général du Canada, Francis Fox, avait déposé devant la Commission un affidavit s'opposant à la divulgation des dossiers concernant les congédiements. Il prétendait que cela pourrait porter préjudice à la sécurité nationale.

En réponse, la Commission a émis un subpoena pour obliger la GRC à comparaître devant la Commission avec les dossiers. La GRC a fait appel à la Cour supérieure pour casser ce subpoena.

Le juge Deschênes base sa décision sur l'article 41 (2) de la loi sur la cour fédérale. Selon cet article, un ministre peut refuser à un tribunal l'accès à certains documents s'il déclare sous serment que leur révélation peut porter préjudice aux relations internationales, à la défense, à la sécurité nationale, aux relations fédérales-provinciales, ou dévoilerait une communication confidentielle du cabinet.





Michel Lambert . Libération

Katie Curtin, dirigeante des YS congédiée par le COJO, et Normand Caron de la Ligue des Droits de l'Homme, lors d'une conférence de presse tenue le 2 mars dernier.

Cette loi, réaffirmée par le juge Deschênes, donne un pouvoir illimité au gouvernement fédéral et à la GRC.

Par exemple, Curtin et Roche sont accusées de menacer la "sécurité nationale", mais le gouvernement et la GRC ont le droit de garder les preuves secrètes. Ainsi, le gouvernement peut harceler des citoyens qui ont des opinions politiques dissidentes sans être obligé de défendre ses actions.

La décision négative du juge Deschênes souligne l'importance d'appuyer une autre campagne majeure pour les droits démocratiques, la campagne proposée par Pierre Vallières en faveur d'une enquête publique sur les Mesures de Guerre.

La demande de Vallières est formulée dans son nouveau livre "L'exécution de Pierre Laporte, les dessous de l'opération essai".

Selon Vallières, suite à la montée du nationalisme québécois durant les années 60, le gouvernement fédéral voulait trouver un moyen pour contrer et éliminer ce mouvement. Profitant du fait que des groupes comme le FLQ prônaient et utilisaient la violence et le terrorisme, le fédéral a créé une série d'organismes, dont quelques-uns fonctionnent toujours, chargés d'étudier les moyens à prendre contre le mouvement indépendantiste.

Le gouvernement a ainsi profité des enlèvements d'octobre 70 pour proclamer les Mesures de Guerre, créer un climat de peur parmi la population, démolir des organisations comme le Front d'Action Politique (FRAP) et arrêter plus de 500 personnes.

Suite aux multiples demandes d'enquête publique, Trudeau a déclaré le 10 mars qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que le gouvernement québécois en ouvre une, mais que pour lui le dossier était clos. Selon lui, il est de plus fort improbable que des membres du fédéral comparaissent dans le cadre de cette enquête.

Sous les pressions de l'opinion publique, Lévesque a annoncé le 23 mars l'intention de son gouvernement de "faire la lumière sur les événements d'octobre 70, sans en faire une priorité absolue".

De plus, il a annoncé "l'abolition" du Centre d'Analyse et de Documentation (CAD). Formé en 1971, le CAD conservait, près du bureau du premier ministre, plus de 30, 000 dossiers sur des individus et 7, 000 dossiers sur des groupes.

Les 30, 000 dossiers seront détruits publiquement, sans que les citoyens fichés soient informés de leur contenu. Les milliers de dossiers sur les organisations seront simplement transférés au ministère de la Justice.

Lévesque a affirmé que "le travail de renseignement" se poursuit. En d'autres termes, l'espionnage contre les dissidents continue sous le gouvernement péquiste.

POUR UN QUEBEC INDEPENDANT ET SOCIALISTE

libération

Vol. 7 No. 4 (61) mai 1977 25 cents

Non au sommet économique:

NE COMPTONS QUE SUR NOS PROPRES LUTTES!

Pour un parti des travailleurs!



Stuart Russell

Le 14 octobre, les dirigeants syndicaux manifestaient contre le contrôle des salaires et s'opposaient à l'idée d'une concertation avec le gouvernement Trudeau et les patrons, comme le proposait le CTC. Maintenant, ils sont prêts à collaborer avec le gouvernement péquiste, même si celui-ci vient de présenter un budget qui attaque ouvertement les travailleurs.

ANALYSE DU LIVRE BLANC

page 5

SOMMAIRE

Qu'est-ce que la LSO?

La Ligue Socialiste Ouvrière/League for Socialist Action (LSO/LSA) est une organisation de militants unis autour d'un programme socialiste. Nous cherchons à convaincre la majorité de la nécessité de se défaire d'un système capitaliste injuste et répressif et de le remplacer par le socialisme. Notre but est la construction d'un parti révolutionnaire de masse.

Aujourd'hui, les membres de la LSO/LSA militent et prennent des responsabilités dans d'importantes luttes à travers le Québec et le Canada-anglais: dans les syndicats, dans le mouvement étudiant, dans l'ANEQ, dans le Regroupement des Militants Syndicaux qui lutte pour la création par les syndicats d'un parti des travailleurs au Québec, dans le Nouveau Parti Démocratique au Canada-anglais, etc.

La LSO/LSA lutte pour les droits linguistiques des Québécois. Ses membres au Québec tentent de convaincre les travailleurs et étudiants anglophones et immigrants de se rallier à la lutte pour les droits linguistiques de la majorité francophone. Ses membres au Canada-anglais font de même en luttant contre les préjugés anti-Québécois.

La LSO/LSA lutte pour le droit à l'autodétermination du Québec. Notre perspective est pour un Québec indépendant et socialiste et pour une Amérique du nord socialiste. Cependant, la LSO/LSA ne constitue qu'une seule organisation binationale à l'intérieur de l'Etat canadien car nous croyons que les socialistes révolutionnaires des deux nations doivent unir leurs forces contre l'ennemi commun: l'Etat canadien.

Nous sommes internationalistes. Nous défendons les luttes des peuples opprimés et exploités à travers le monde -- à partir des mouvements de libération nationale dans le monde colonial, des luttes des travailleurs aux Etats-Unis et en Europe, jusqu'au mouvement pour la démocratie ouvrière en Union Soviétique, en Europe de l'est et en Chine.

Les travailleurs et les opprimés doivent s'unir contre le système mondial qu'est le capitalisme. Un Québec socialiste, ne peut se développer que dans un monde socialiste, exempt de pauvreté, de guerres et de domination impérialiste. Pour cette raison, nous faisons partie d'une organisation mondiale de groupes socialistes révolutionnaires. La LSO/LSA est la section binationale de la Quatrième Internationale au Canada.

Si tu es intéressé à adhérer à la LSO/LSA ou à recevoir plus d'informations sur son programme et ses activités, tu peux nous contacter au 226 est rue Ste-Catherine, Montréal (861-3018).

(annonce)

libération juillet 1977

Cambriolage à l'APLQ:

Reconnus coupables, les policiers sont libérés!

par CAROL COHEN et DICK FIDLER

Le 16 juin, trois policiers se sont vus accorder une libération inconditionnelle, après s'être reconnus coupables d'avoir autorisé le cambriolage, en octobre 1972, des bureaux de l'Agence de Presse Libre du Québec (APLQ -- une agence de presse de gauche) et de deux autres mouvements de contestation sur la rue Saint-Hubert à Montréal.

Ainsi, l'Inspecteur Donald Cobb de la Gendarmerie Royale du Canada, l'Inspecteur Jean Coutellier de la Sûreté du Québec et l'Inspecteur Roger Cormier de la police de Montréal ont été acquittés sans condition. C'était "pour ne pas ruiner leurs carrières" et parce que "les trois hommes avaient agi de bonne foi, pour une cause noble et, surtout, pour assurer la sécurité de l'Etat" que le juge Roger Vincent a justifié cette décision étonnante.

La Ligue des Droits de l'Homme, parlant aussi au nom de plusieurs autres organismes, dont le RCM, la CSN, la CEQ et la FTQ, a dénoncé le cambriolage et le procès qu'elle considère avoir été marqué de plusieurs "bizarreries" judiciaires.

"Si les policiers avaient été traités comme de simples citoyens, la sentence la moins grave qu'ils auraient pu encourir aurait été une sentence suspendue, ce qui aurait entraîné le congédiement des trois policiers", a déclaré la Ligue.

Elle a donné plusieurs exemples qui démontrent la signification du prétexte de la "sécurité nationale". Il a servi pour "justifier" l'exclusion du Canada du professeur André Gunder Frank et le congédiement d'employés du COJO comme Katie Curtin de la Ligue Socialiste Ouvrière.

La complicité du gouvernement

Le premier ministre Trudeau et son cabinet essaient de faire passer l'affaire comme tout à fait exceptionnelle. Mais elle s'avère être la pointe de l'iceberg. Le député fédéral conservateur Elmer MacKay a découvert qu'à peine deux semaines auparavant, soit les 2 et 3 juin, la GRC avait détruit deux tonnes de documents confidentiels reliés à l'enquête ordonnée par le gouvernement québécois sur le cambriolage à l'APLQ.

Selon l'officier de la GRC qui a donné l'information à MacKay, certains policiers de la GRC avaient littéralement les larmes aux yeux en voyant disparaître des dossiers remontant à 1974, qu'ils avaient mis des années à compiler.

Evidemment embarrassée par la révélation, la GRC a déclaré le 21 juin qu'elle brûle souvent des documents dont elle n'a plus besoin! Francis Fox, le solliciteur général du Canada, a admis qu'il y avait des documents brûlés ces jours-là, mais qu'ils n'avaient rien à voir avec l'affaire de l'APLQ.

On pourrait bien se poser la question, sur quel sujet alors portaient les dossiers brûlés?

Selon le Montreal Star du 21 juin, un tiers des 1,300 officiers de la GRC stationnés au Québec travaillent exclusivement à remplir les dossiers sur les organisations "subversives et extrémistes". Le cambriolage de l'APLQ a présenté toutes les marques d'un travail de police politique. Les policiers ont volé les listes de numéros de téléphone, les listes de membres, les états de compte de la banque, les procès-verbaux, les plaques d'adressographe, tous les dossiers de nouvelles, y compris 200 dossiers sur les organisations communautaires, les syndicats et le reste.

De plus, ce n'était pas la première fois que l'APLQ était la cible d'activités illégales de la GRC. En 1973, l'Agence a trouvé cinq écouteurs électroniques dans ses locaux.

Le cambriolage avait soulevé une attention considérable en 1972. Pourtant, Trudeau a déclaré à une conférence de presse tenue le 26 mai, que le solliciteur général du Canada ne savait rien de ce cambriolage avant l'année dernière, lorsque Robert Samson de la GRC l'a dévoilé au cours de son procès sous une autre accusation. (Samson était en procès pour avoir déposé une bombe à la résidence du directeur de Steinbergs au cours d'une grève des employés de ce supermarché.)

Le député fédéral conservateur Allan Lawrence a cependant souligné que l'APLQ avait écrit à Jean-Pierre Goyer, alors solliciteur général, trois jours après le cambriolage de 1972, en accusant la GRC d'y être mêlée. De plus, les autorités de la GRC à l'époque se rappellent avoir discuté de la lettre de plainte de Goyer, et qu'elles l'avaient avisé au moins verbalement de la participation de la GRC au cambriolage. Mais Goyer nie maintenant toute connaissance de l'affaire.

On ignore si le ministre a fait enquête sur cette plainte. Mais la GRC a réagi. Le 26 mai, Francis Fox a dévoilé que suite au cambriolage, l'Inspecteur Cobb de la GRC a reçu une légère réprimande de ses supérieurs -- suivie peu après d'une promotion! Son nouvel emploi: chef de cabinet du solliciteur général adjoint à Ottawa. Et lorsque le successeur de Goyer, Warren Allman, a demandé une enquête sur cette affaire, quatre ans après, c'est nul autre que l'Inspecteur Cobb qui en fut chargé!

Un autre Watergate!

En plaidant coupables, les trois poli-

suite à la p. 2

ciers ont évité de témoigner sur les événements entourant le cambriolage. Que voulaient-ils cacher?

Pourquoi, malgré la pression continuelle des groupes luttant pour les libertés civiles, le gouvernement n'a-t-il pas retracé et fait comparaître devant la justice ceux qui étaient impliqués dans le cambriolage, avant d'y être forcé par la déclaration inattendue et sensationnelle de Samson?

N'y avait-il pas l'accord des ministres fédéraux concernés? Sinon, de telles actions illégales sont-elles routinières pour la GRC?

La GRC et les hauts fonctionnaires du fédéral deviennent de plus en plus embrouillés dans une série de contradictions et de mensonges dans une tentative désespérée de couvrir leurs activités illégales contre leurs adversaires politiques. Il s'agit d'un véritable Watergate!

Cette conclusion est renforcée par les preuves croissantes de l'implication de la GRC dans un incident similaire: le cambriolage et l'incendie de décembre 1970 aux bureaux de Praxis Corporation à Toronto, une organisation de recherche qui aidait à organiser les groupes luttant pour les droits au bien-être social. Le matériel volé dans les dossiers de Praxis est apparu plus tard dans un mémorandum et une liste noire d'"ennemis" qu'a fait circuler Jean-Pierre Goyer parmi les autres membres du cabinet Trudeau. La liste a été rendue publique au début de cette année par des députés conservateurs.

Des fonctionnaires de la GRC ont admis qu'ils étaient la source d'information pour la liste de Goyer, mais ont déclaré qu'ils avaient obtenu le matériel d'un journaliste de Toronto, Peter Worthington, qui, à son tour, a déclaré l'avoir obtenu de manière anonyme.

Cette explication n'a pas satisfait Howard Buchbinder, un ancien fonctionnaire de Praxis qui est maintenant président du département de sciences sociales du Collège Atkinson à l'Université York. Au cours des derniers mois, Buchbinder, agissant à travers son avocat Paul Copeland, a dévoilé d'autres preuves de la complicité de la police, sinon de son implication directe dans le cambriolage.

Les preuves

* Dans ses communications avec Buchbinder et Copeland, la GRC a contredit son histoire selon laquelle Worthington était sa seule source pour le matériel volé. Buchbinder déclare que l'Inspecteur John Venner du service de sécurité lui a dit qu'une autre pile de matériel provenait d'un informateur de la GRC. La GRC refuse de dévoiler l'identité de cet informateur.

Buchbinder suggère que le soi-disant informateur de la GRC peut avoir été inventé pour couvrir le fait que la GRC a effectué elle-même le cambriolage, comme quelques députés de l'opposition l'en avaient accusée.

* Suite à des requêtes répétées de Copeland, la GRC a retourné une partie du matériel volé. Mais c'est beaucoup moins que les "vingt à trente livres de documents que Worthington dit avoir remis à la GRC peu après le cambriolage de Praxis. Buchbinder a déclaré que l'Inspecteur Venner lui avait dit récemment que quelques-uns des documents avaient été détruits par la GRC.

* Copeland déclare que même si on laisse de côté l'implication possible de la GRC dans le cambriolage, l'incendie et le vol des documents, le fait que la GRC a retenu les documents sans en avertir la police de Toronto (qui était chargée d'enquêter sur le cas), constitue un vol, une obstruction à la justice et une possession de propriété volée.

Mais la police de Toronto a annoncé le 27 mai qu'elle a décidé de ne pas poursuivre la GRC. Et de pair avec la GRC, elle a refusé les demandes répétées de Copeland pour avoir les noms des officiers qui ont reçu le matériel volé, afin que Buchbinder puisse les poursuivre.

Comme dans le cambriolage de Montréal, les autorités à tous les niveaux ont tenté de couvrir l'affaire Praxis.

Il semble que les intrigues de la police et du gouvernement commencent seulement à être dévoilées.



LUTTE OUVRIERE
pour la République des travailleurs du Québec
pour l'indépendance et le socialisme

INCENDIE CRIMINEL

MONTREAL— Tôt le matin du 7 avril, le local où est produit **Lutte ouvrière**, a été l'objet d'une tentative d'incendie criminel. Nous avons trouvé à l'entrée des journaux trempés de butane et brûlés. Heureusement, les dégats se limitent à une porte carbonisée; le feu n'a pas pris. Toutefois, il a pris à un deuxième foyer, ravageant l'édifice de trois étages situé deux portes plus loin.

D'autre part, on a appris que trois jours auparavant, juste avant l'heure de fermeture, un employé de la taverne située en bas du local loué par **Lutte ouvrière** avait découvert un foyer d'incendie d'origine criminel. La police avait négligé de nous informer de cet incident.

Qui pourrait avoir intérêt à détruire notre local? **Lutte ouvrière** mène campagne depuis notre premier numéro contre les agissements illégaux de la Gendarmerie royale du Canada envers le mouvement ouvrier et les organisations de gauche et populaire. Notre journal endosse la campagne initiée par la Ligue des droits de l'Homme (l'Opération liberté) contre le harcèlement illégal perpétré par la RCMP.

La GRC a déjà admis devant la Commission Keable (bloquée par les tribunaux) qu'elle avait mis le feu à la grange où devait avoir lieu une rencontre entre des militants du Front de libération du Québec et les Black Panthers américains en 1971. S'agit-il d'une autre prouesse de la GRC?

Le gouvernement fédéral et les forces chauvines dépensent des centaines de milliers de dollars pour nier le droit du Québec à l'autodétermination. **Lutte ouvrière** est l'une des rares voix socialistes qui se lèvent pour défendre l'indépendance nationale.

Qui aimerait nous faire taire? Des forces de répression fédérales ou québécoises? Une organisation ou des individus de droite, défenseurs de cette société d'exploitation, d'oppression et de répression? Nous ne le saurons peut-être jamais.

Mais nous devons nous défendre. Nous invitons ainsi toutes les organisations qui défendent la liberté d'expression à dénoncer cette tentative de destruction de nos locaux. Nous réaffirmons notre intention de continuer notre soutien aux luttes de tous ceux et celles qui luttent contre ce système inhumain.

Pour l'indépendance et le socialisme. Pour la République des travailleurs du Québec.

CERCLE CEGEPS

Le Cercle lutte ouvrière cégep annonce son programme de printemps 1978. Ce programme est divisé en huit sessions sur les thèmes: 1- Pourquoi l'indépendance? Lutte nationale et socialisme; 2- Partis bourgeois, parti ouvrier et parti révolutionnaire; 3- Le mouvement ouvrier québécois et la lutte pour l'indépendance de classe; 4- Les femmes et le socialisme; 5- Initiation à la théorie économique marxiste; 6- Impérialisme et révolution permanente; 7- Les Etats ouvriers aujourd'hui et 8- Dictature du prolétariat et démocratie socialiste.

Ce programme se terminera le 17 mai prochain. Tous ceux et celles qui sont intéressés à y participer ou à recevoir plus d'information, téléphonez à 861-3018.

ETUDIANTS
GREVE GENERALE!



Environ 50,000 étudiants et étudiantes et environ 30 cégeps sont en grève générale actuellement. Plusieurs autres institutions préparent la mobilisation. Tout comme en 74 c'est dans la région de l'Est du Québec (Rimouski, Chicoutimi, la Pocatière...) où le chômage est fort élevé et les conditions de vie très dures, que le mouvement de révolte, s'est développé.

PAS QUESTION DE 'SE SERRER LA CEINTURE'

Le gouvernement du Parti québécois qui accepte les règles du jeu capitaliste est incapable de résoudre les manifestations tragiques de la crise économique sans en faire payer le dur prix aux couches opprimées de notre société. C'est l'accroissement du chômage (particulièrement chez les jeunes), la limitation des salaires, la répression, la détérioration des services sociaux; c'est l'endettement massif des étudiants et étudiantes. Pourtant le PQ avait promis la gratuité scolaire à plusieurs reprises, comme bien d'autres choses d'ailleurs....

Mais les étudiants et étudiantes rassemblées en assemblée générale refusent de faire les frais de la crise et de 'se serrer la ceinture' comme les y invitent le premier ministre.

Il faut revendiquer: l'abolition des frais de scolarité; la gratuité scolaire universelle à tous les niveaux sans restrictions. Il faut lutter pour l'abolition des frais différentiels, pour l'abolition de l'endettement contracté par le passé. Il faut dire non aux prêts, non à l'endettement. Il faut exiger des allocations universelles pour tous et toutes garantissant des conditions de vie et d'étude décentes.

ORGANISER LA GREVE GENERALE

Le mouvement étudiant a une longue tradition de lutte et il doit éviter de répéter les erreurs passées. Voici ce que les militants et militantes de la LOR mettent de l'avant, après avoir tiré les leçons de la lutte de novembre 74 sur la question des prêts-bourses.

La grève générale est la seule façon de faire reculer le gouvernement. Concrètement, ça signifie: des AGs fréquentes sur les lieux d'étude, culminant par des assemblées et manifestations régionales; l'organisation large, démocratique et unitaire de comités de grèves ouverts à tous et toutes, travaillant conjointement avec les associations locales; la popularisation généralisée des revendications et objectifs de lutte parmi toutes la population par le biais de tracts, tournées de délégué-es dans les syndicats, les groupes populaires, les organisations de chômeurs et chômeuses et rallier ainsi des appuis à la lutte. Lorsque c'est physiquement possible, il faut occuper les bâtiments administratifs, comme c'est déjà le cas dans plusieurs Cégeps.

Certes, il faudra négocier mais **pas question de trêve dans la lutte** comme en 74 où une poignée d'éléments se souciaient davantage de négocier que de maintenir la mobilisation. la lutte a hésité. Une trève fut demandée et... tout a été perdu. Aussi: pas de négociations sans rapport de force; pas de mandat en blanc aux négociateurs; pas de negociations à huis clos; éligibilité et révocabilité des négociateurs; rapports fréquents sur les résultats des négociations; pas de victoire sans unité et démocratie.

Il faut refuser le chantage et l'intimidation comme celle de la prolongation de session. Le gouvernement doit respecter les étudiants et les étudiantes et respecter les conventions collectives des employé-es de soutien et des enseignant-es.

Une manifestation centrale devant le parlement à Québec serait un excellent moyen de lutter contre ce gouvernement, soit disant indépendantiste, qui ne cesse de capituler devant les impérialistes américains et canadiens et qui essaient de faire payer la crise du capitalisme à tous les opprimés.

[extrait d'un tract de la LOR]